

A2M SERVICES

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1.000 euros

Siège Social : 54 AVENUE HENRI BARBUSSE, 93700 DRANCY

RCS 930 721 030

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 12 mai,

A 16 heures,

Dans les locaux de la société A2M SERVICES (la « Société »), sis 54 AVENUE HENRI BARBUSSE, 93700 DRANCY, Monsieur OUSSOU Begbin, agissant en qualité de Président de la société A2M SERVICES, au capital de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 930 721 030, associé unique, propriétaire de l'intégralité des actions composants le capital social a pris les décisions suivantes :

1. Changement d'activité
2. Adoption d'un nouveau modèle de statuts
3. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

(Changement d'activité)

L'associé unique décide à compter de ce jour de changer l'activité de la société qui sera désormais « restauration rapide, sans alcool »

DEUXIEME DECISION

(Mise à jour des statuts)

En conséquence de la décision de changement d'activité adoptée sous décision précédente, l'associé unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le nouveau texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle activité et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

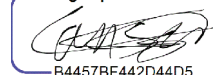
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président associé unique.

Monsieur OUSSOU Begbin

Président - Associé

Signé par :



B4457BF442D44D5...